

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	40	41

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 39
Contre : 2
Abstention : 8

L'an 2026, le 30 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et publiés sur le site internet de l'intercommunalité le 24/06/2026.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER Patricia, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GAVARD Nadine, GUILLOU Sylvie, HEYMONET Catherine, JUDON GERLITZER Candice, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MAUGERE Marie, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, CEDILLE Nicolas, CHRISMENT Jérémie, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VIOLETTE Jean-Luc  
 Suppléant(s) : HEYMONET Catherine (de M. MOTTE Patrice), JUDON GERLITZER Candice (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELENIN Christine à Mme KUBIAK Françoise, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, JANKOWSKI Valérie à Mme PASQUET Hélène, LOPES Alexandra à M. ROSSIGNEUX Gilles, RIBERT Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, MM : BISCUIT Laurent à M. VIOLETTE Jean-Luc, CASSARD Philippe à M. LE MÉE Jean-Yves, REMOND Bruno à M. LAGÜES-BAGET Yves, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique  
 Excusé(s) : MM : GROSLEVIN Gilles, MOTTE Patrice

Absent(s) : MM : BOUNICHOU Gauthier, DE VIENNE Tanguy, GOMES Johan, KARAR Franck, VERHEYDEN Matthieu, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : M. BELFIORE Élio

2026\_142 Mise à disposition d'un véhicule de service pour le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; et notamment l'article L5211-13-1,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** la délibération n°2021\_139\_01 du 16 décembre 2021 relative à l'utilisation des véhicules de service,

**Considérant** que pour l'accomplissement des missions de représentation qui lui sont dévolues, l'exercice de la présidence de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux nécessite la mise à disposition d'un véhicule de service,

**Considérant** qu'un véhicule de service est un véhicule affecté pour les seuls déplacements professionnels,

**Considérant** que le Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux prendra en charge les dépenses de location, d'assurance, d'entretien et d'essence à usage professionnel,

**Considérant** que cet usage sera effectué dans les conditions disposées par la délibération n°2021\_139\_01 du 16 décembre 2021 portant sur l'usage de véhicules de service par les agents dans le cadre des missions de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 VOIX CONTRE : M. LAGUES-BAGET ET SON POUVOIR : M. REMOND, 8 ABSTENTIONS: Mme EMARRE - M. SIRERA - Mme VERHAEGHE - Mme GUILLOU - Mme KUBIAK ET SON POUVOIR : Mme DELENIN - Mme PASQUET ET SON POUVOIR : Mme JANKOWSKI),

Le Conseil Communautaire :

**ACCORDE** au Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux l'usage d'un véhicule de service dans les conditions définies ci-dessus.

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux à bénéficier du remisage à domicile.

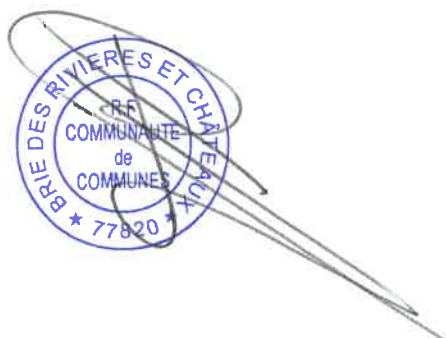
**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 01/07/2026

**Le Président**  
**M. POTEAU Christian**

**Le Secrétaire de séance**  
**M. BELFIORE Élio**



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

Berger  
Levrault

ID : 077-200070779-20260630-2026\_142-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026



ID : 077-200070779-20260630-2026\_142-DE